



# Augmentation du temps de travail, facilité de licenciement, gel de salaire...

## C'EST LA PRÉCARITÉ À VIE

### IMPOSONS LE RETRAIT DU PROJET DE LOI EL-KHOMRI !

contact-jeunes@npa2009.org / jeunes.npa2009.org

L'état d'urgence a été reconduit sans surprise jusqu'au 26 mai, avec son arsenal liberticide et raciste. Les députés ont affirmé leur volonté de constitutionnaliser l'état d'urgence et la déchéance de nationalité. Ainsi, l'état d'exception devient la règle, et on crée un statut de citoyen de seconde zone... En imposant une pression policière et raciste accrue, notamment dans les quartiers populaires, et en pointant du doigt des boucs-émissaires tout trouvé de la précarité et du chômage, les migrants, le gouvernement cherche à diviser les jeunes et les travailleurEs entre eux. Et pour faire taire toute contestation contre sa politique pro-patronale, il réprime les syndicalistes et les militantEs, comme on l'a vu avec la condamnation des salariés de Goodyear à 9 mois de prison. La réforme du code du travail annoncée par la ministre El-Khomri ajoute à la guerre contre nos libertés le massacre de notre avenir

#### Casse des 35 heures

Une des mesures centrales de la réforme est la possibilité de voir s'allonger le temps de travail jusqu'à 60 heures par semaine. Le gouvernement essaie d'expliquer qu'il va préserver les 35 heures, mais les nouvelles mesures permettront aux entreprises d'augmenter le nombre d'heures travaillées bien plus facilement qu'auparavant. Par accord d'entreprise ou tout simplement par autorisation administrative, les salariés pourront se voir imposer un allongement de leur temps de travail. D'autant plus que les heures supplémentaires seront moins rémunérées qu'avant : 10% de majoration, au lieu de 25% avant. Des heures moins payées qui font le plus souvent l'objet de défiscalisation de la part du gouvernement, jusqu'à revenir moins cher au patronat que les heures normales!

Aucune raison d'embaucher alors, mais plutôt de chercher à imposer un temps de travail incroyablement long à tous les salariéEs. Enfin, pour imposer ces mesures, la réforme prévoit qu'une entreprise, au nom de la préservation de l'emploi ou du développement économique (c'est à dire à tout moment) peut geler les salaires et augmenter le temps de travail pendant 5 ans... Et si unE salariéE refuse il sera licencié pour « cause réelle et sérieuse », sans indemnité ni recours possible.

#### Les accords d'entreprise : la casse des droits des salariéEs !

Le gouvernement continue dans son « dialogue social », c'est à dire la volonté de faire taire toute opposition et pouvoir maximiser la pression contre les salariéEs pour faire passer toutes les politiques antisociales. La réforme prévoit de s'appuyer de plus en plus sur les accords

d'entreprises avec la possibilité d'utiliser un système de référendum. En réalité, il ne s'agit en aucun cas d'une augmentation de la démocratie mais bien d'un chantage à l'emploi. Les patrons, à l'image de ceux de SMART et de nombreuses autres entreprises qui se sont retrouvées dans le même cas, procéderont simplement : soit vous validez le gel des salaires et l'augmentation du temps de travail, soit nous fermons l'entreprise. C'est cela les accords d'entreprises : le pouvoir plein et entier du patronat sur les salariéEs. Par cette mesure, le patronat aura les mains libres d'imposer tout ce qu'il souhaite contre l'avis des salariéEs.

#### Facilitation des licenciements

Pour répondre aux attentes des capitalistes, le gouvernement prévoit aussi de faciliter les licenciements. Dans ce cadre, il prévoit qu'une entreprise qui voit ses commandes diminuer sur quelques mois pourra imposer des licenciements, peu importe que le groupe dans sa totalité enregistre des profits records. Pour laisser les mains libres aux patrons, il est aussi prévu de plafonner les indemnités de licenciement. Aujourd'hui le minimum est de 6 mois de salaire pour des salariéEs de plus de deux ans d'ancienneté. Avec la réforme, ce sera le maximum pour les salariéEs de moins de cinq ans. Et pour celles et ceux qui ont plus de 20 ans d'entreprise la prime sera de 15 mois de salaires maximum (moins que ce qui est actuellement attribué par les tribunaux). Cette mesure évite toute possibilité de recours en justice contre les licenciements « abusifs » et précarise dangereusement les salariéEs, quand on sait qu'après un licenciement il faut plus d'un an, voire plus, pour retrouver un emploi.

#### Tous ensemble pour le retrait du projet de loi !

Cette réforme est une attaque majeure contre les jeunes et les salariéEs, laissant la liberté au patronat de décider de nos vies et de nous imposer toutes ses volontés. Ce que nous propose la réforme c'est d'être précaires à vie, pouvoir être licenciés, voir nos salaires gelés ou notre temps de travail augmenter à tous moments. Aujourd'hui, les raisons de se révolter sont nombreuses et des grèves et mobilisations existent dans de nombreux secteurs : éducation, cheminots, entreprises publiques et privées, en plus de la résistance qui a commencé à émerger contre l'état d'urgence liberticide... Contre cette réforme, il faut préparer un tous ensemble : une grève des jeunes et des salariéEs pour imposer le retrait mais aussi des mesures justes permettant à toutes et tous de subsister : la répartition du temps de travail entre toutes et tous pour en finir avec le chômage, l'interdiction des licenciements et l'augmentation des salaires !